

Rapport sur le préavis municipal N° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong, de la mise en conformité des garde-corps et du remplacement de l'œuvre artistique au collège de Mauverney A et B

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 ^{er} membre
Mme	Angelita Galvez	rapporteur
Mme	Iulica Gorgoni	
Mme	Isabelle Wegmann	
M.	Rasul Mawjee	
M.	Éric Daellenbach	
M.	David Biemmi	
M.	Rodolphe Chatagny	
M.	Samuel Freuler	

s'est réunie les 25 mars, 1^{er} et 15 avril 2019

Excusés

Le 25 mars : Mme Iulica Gorgoni, M. Éric Daellenbach, M. David Biemmi et M. Samuel Freuler.

Le 1^{er} avril : Mme Iulica Gorgoni

Le 15 avril : M. David Biemmi

Remerciements

Pour ce préavis, la COFIN n'a pas jugé nécessaire de rencontrer la municipalité en personne. Elle remercie M. Gilles Davoine, municipal des finances pour les informations fournies et les réponses à nos questions.

Préambule

Comme ne l'indique pas le titre de ce préavis, celui-ci fait l'objet de deux demandes de crédit bien distinctes; l'une concerne les travaux de rénovation des bâtiments A et B du collège de Mauverney et l'autre l'aménagement de deux salles de classe supplémentaires dans des containers type « Portakabin ». La COFIN s'étonne qu'elles aient été regroupées dans le même préavis et que la demande de crédit arrive si tard (décision en mai) pour des travaux qui sont connus de longue date et qui doivent s'effectuer dès le mois de juillet prochain.

On ajoute à ces projets le remplacement de l'œuvre d'art « Chronos » par un nouveau projet artistique qui ne se réalisera pas avec le même timing que les deux précédents.

Informations

Rénovation des bâtiments Mauverney A et B

La COFIN ne remet pas en cause les travaux de rénovation qui seront effectués dans ces constructions qui datent de 1970 pour le bâtiment A et de 1996 pour le bâtiment B. Au contraire, la commission estime que ces rénovations paraissent nécessaires. Toutefois, il convient de rester très attentif aux solutions retenues qui doivent être économiques dans la réalisation, justifiées quant à leur emploi futur (cuisine = 5 m linéaires) et d'entretien facile (tapis sur le sol).

Œuvre artistique « Chronos »

Comme expliqué dans le préavis, l'œuvre artistique « Chronos » sera démontée et remplacée par un projet artistique à dimension pédagogique incluant les élèves du site et leurs enseignants. De par sa composante participative, les contours du nouveau projet ne sont pas encore définis. Le projet sera proposé à la Commission culturelle, ainsi qu'à la Municipalité ultérieurement.

La COFIN estime que l'on peut admettre que le démontage et la remise en état de la cour puissent être repris dans cette demande de crédit. Par contre, le nouveau projet artistique doit être intégré dans le planning de la commission culturelle et être financé par le fonds « fonds d'acquisition d'œuvres culturelles » qui est doté de CHF 20'000.-. Cette diminution du crédit accordé fait l'objet d'un amendement de la COFIN.

Aménagement de 2 salles supplémentaires type « Portakabin »

Comme mentionné dans le descriptif du préavis, les dernières projections du nombre d'élèves à enclasser lors de la rentrée d'août prochain démontrent la nécessité d'ouvrir 2 classes supplémentaires ; comme il n'y a plus de locaux disponibles à Mauverney, la conséquence en serait la reconversion de classes utilisées actuellement pour des besoins plus spécifiques (salle informatique, musique et « décroisement »). L'école perdrait par là de nombreuses possibilités d'activités pertinentes et enrichissantes dès cette rentrée, d'où la demande de la directrice d'ouvrir, dans l'idéal, deux salles supplémentaires. Le message de la direction ne fait toutefois pas mention d'un besoin impératif.

Selon les dernières informations reçues de M. Davoine, le projet de l'établissement primaire est de mettre les salles d'ACT (activités créatrices textiles) et d'ACM (activités créatrices manuelles) dans les « Portakabin ». L'utilisation de ces salles est de 10 à 20 heures sur le temps scolaire hebdomadaire. De plus, elles pourraient être utilisées pour des colloques et d'autres réunions.

Les containers proposés seront munis de pompes à chaleur électriques permettant le chauffage et le rafraîchissement des locaux.

D'après la DGEO, si l'on constate cette année une légère diminution d'inscriptions pour les futurs 1P, la tendance des effectifs reste à la hausse. La barre des 1'700 élèves a été franchie en 2017 et celle des 1'800 élèves devrait se produire en 2023. Elle peut néanmoins varier très fortement en fonction de multiples facteurs (mobilité des familles, admissions dans les écoles privées, etc...).

La COFIN a pensé que la salle qui avait été aménagée en bureau doyenne + médiateur (préavis N° 55 de 2013) aurait pu être mise à disposition des élèves, en attendant une solution pérenne qui devrait être mise en place pour la rentrée 2021/2022, et de compléter les effectifs des classes existantes avec le reste des élèves. Les explications reçues nous font remarquer que cette salle/bureau est indispensable pour assumer une présence de la direction sur le site de Mauverney (plus de 400 élèves) et permet aussi de recevoir les parents dans de bonnes conditions.

La commission ne veut pas priver l'établissement de cette salle qui semble être un élément essentiel.

Vœu de la COFIN

Lorsque la solution pérenne sera envisagée, la COFIN souhaiterait que le préavis soit présenté en avance.

Amendement

Il existe un « fonds d'acquisition d'œuvres culturelles » – Compte 152.3802.00 qui bénéficie d'une dotation annuelle de CHF 20'000.-. La COFIN estime que ce projet doit être supporté par ce fond. La trésorerie permet de l'intégrer car sa réalisation est prévue après 2019.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 54 amendé, soit :

- d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 477'000.- et de l'autoriser à entreprendre ces travaux
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 477'000.-

Georges Grandjean
1er membre

Angelita Galvez
rapporteur

Isabelle Wegmann

Iulica Gorgoni

David Biemmi

Rasul Mawjee

Samuel Freuler

Éric Daellenbach

Rodolphe Chatagny